

Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet des Villes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac (GIP-GPV)

**MARCHE PUBLIC A PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)
PRESTATIONS INTELLECTUELLES**

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)**

**ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA MISE EN OEUVRE
DE L'ECOSYSTEME D'INNOVATION RIVE DROITE**

SOMMAIRE

I. LE CONTEXTE	2
II. LES ENJEUX	3
III. LE PROJET : L'ECOSYSTEME DE L'INNOVATION RIVE DROITE	4
IV. OBJET DE LA CONSULTATION	5
V. CARACTERISTIQUES DES 2 SITES OPERATIONNELS	6
A. LE SITE DE LA BUTTINIERE A LORMONT	6
B. LE POLE COOPERATIF A CENON	8
VI. DOCUMENTS ET/OU RESSOURCES CONSULTABLES	10

Date limite de réception des offres : **lundi 24 mars 2014 – 12h00**

I. LE CONTEXTE

Au sein de la métropole bordelaise, la Rive Droite présente de fortes singularités, issues de son histoire et sa géographie. Son histoire assez récente au regard de celle de Bordeaux est marquée par de grandes opérations urbaines à la fin du XIX^{ème} siècle, dans les années 70 et plus récemment depuis 15 ans.

Sa géographie, au-delà du fleuve, présente la particularité d'une confrontation entre villes basses et villes hautes reliées par les coteaux. Les communes de Bassens, Lormont, Cenon et Floirac ont ainsi appris à nouer leur destin à travers des liens de solidarité puissants.



Le Grand Projet des Villes (GPV), créé en 2001, a pour mission de dessiner le cadre d'intervention et d'en porter la traduction stratégique dans les domaines de l'urbanisme, de l'accompagnement social et de la culture. Il assure le suivi, l'évaluation des actions mises en œuvre et la cohérence du projet de territoire, la diffusion de l'information réciproque et la coordination de multiples acteurs..

A l'automne 2012, les partenaires confient au GPV, le soin de mener un travail de bilan sur les dix dernières années et une démarche générale de construction d'un nouveau projet pour la décennie à venir. Ce travail de bilan et de perspectives, mené collectivement par les partenaires du projet, a donné lieu à deux publications éditées en juillet 2013 : « **Le BILAN 2002-2012** » et « **Le PROJET 2014-2025** ».

Le projet de la Rive Droite relève d'une triple ambition :

- Faire de ce territoire un laboratoire de la ville « intelligente », c'est-à-dire créative, ouverte et en prise avec le changement.
- Faire de ce territoire un démonstrateur de ce qu'une ville « durable » peut être, pour le meilleur et bien au-delà des simples critères de qualité environnementale, au demeurant nécessaires.
- Faire de ce territoire et avec ses habitants un lieu de vie apaisé, solidaire, diversifié et inclusif.

La stratégie qui en découle, se déploie autour de quatre thèmes majeurs :

- **La ville habitée** qui répond aux ambitions de diversité résidentielle et aux besoins d'intensité urbaine dans une métropole en plein développement,
- **La ville active** qui garantit une mixité fonctionnelle indispensable, un travail pour tous et une présence affirmée et reconnue de la Rive Droite dans le projet métropolitain des 75 000 emplois,
- **La ville nature** qui constitue « l'ADN » de notre territoire et notre principale richesse qu'il faut soigneusement préserver et mettre en valeur, en usages,
- **La ville incarnée**, celle des habitants, des forces vives, des conflits aussi, du lien social à renforcer et du citoyen.

A partir de cette déclinaison : « Ville habitée, ville nature, ville active et ville incarnée », le plan directeur a fait l'objet d'un développement dans un document, publié en janvier 2014, intitulé « **Le PROGRAMME 2014-2025** ».

Le chapitre sur la « Ville Active » présente les enjeux et les grandes orientations stratégiques sur le plan du développement économique, de l'emploi et de la formation qui se traduisent en actions et opérations à mettre en œuvre sur la période 2014-2025. Le projet de création d'un écosystème de l'innovation de la Rive Droite fait partie intégrante de ce projet.

II. LES ENJEUX

Pour participer à la création des 75 000 emplois métropolitains à horizon 2030, soit environ 7 000 emplois à l'échelle de la Rive Droite, il est déterminant de construire un territoire compétitif, durable et attractif pour accueillir entreprises et investisseurs.

L'organisation et l'aménagement de l'espace constitue le premier levier pour faire émerger la Rive Droite économique à l'échelle métropolitaine.

A. Une stratégie intégrée d'aménagement qui s'articule autour de trois orientations :

1. Le développement de l'activité industrielle et portuaire, avec la mise en place d'une stratégie de veille foncière pour préserver les sites de logistique urbaine et traiter le devenir des friches industrielles.

2. La diversification de l'offre immobilière à vocation économique sur des niches porteuses :

- Concernant le tertiaire supérieur, l'opération Garonne-Eiffel prévoit la production de 150 000 m² de bureaux, marquant ainsi la volonté d'un rééquilibrage économique fort en faveur de la Rive Droite. Les projets de Brazza et Bastide-Niel prévoient une programmation identique, renforçant ce signal. Enfin, deux opérations viendront compléter cette offre : La Ramade et le site Lissandre / les Cascades.
- Les zones d'activité économique issues du dispositif zone franche urbaine (ZFU), qui ont connu en 10 ans une réelle dynamique avec la création de 2 000 entreprises et 12 000 emplois, devront faire l'objet d'actions de densification et de diversification, notamment pour les sites les plus structurants et pourvoyeurs d'emplois : Jean-Zay, Les Mondaults, La Gardette.
- Quatre nouveaux pôles dédiés aux activités économiques émergeront : Prévôt à Bassens, Léo Lagrange / Henri Sellier à Cenon, le Canon et la ZAC des quais à Floirac. Ces sites accueilleront des activités de production et de services en réponse aux besoins des TPE/PME qui constituent 80 % du tissu économique de la Rive Droite.

3. Le renforcement du commerce de proximité au cœur des nouveaux quartiers d'habitat, autour des axes de mobilité, pour assurer un équilibre sur le territoire, avec la volonté de conforter les polarités commerciales structurantes, notamment le secteur des 4 Pavillons, en tenant compte d'une nouvelle offre commerciale en constitution sur la plaine Rive Droite.

Toutefois, cet ensemble territorial, entre fleuve et rocade, manque de lisibilité. Des orientations stratégiques doivent être clairement définies pour faire de la Rive Droite un site de reconquête économique de la métropole.

B. Des orientations stratégiques :

1. **Créer un écosystème de l'innovation** pour renforcer la compétitivité des entreprises et développer l'esprit d'entreprendre.

2. **Révéler ses domaines d'excellence :**

- Développer et structurer un pôle exemplaire des « **éco-industries** », au regard du défi de la transition énergétique et écologique.
- Affirmer le positionnement sur le **Nautisme et l'Aéronautique**, fort de la présence d'entreprises remarquables, en créant **des passerelles de compétences et de savoir-faire**, au sein même du territoire et au-delà, avec des coopérations nouvelles (centre d'excellence Aérocampus).

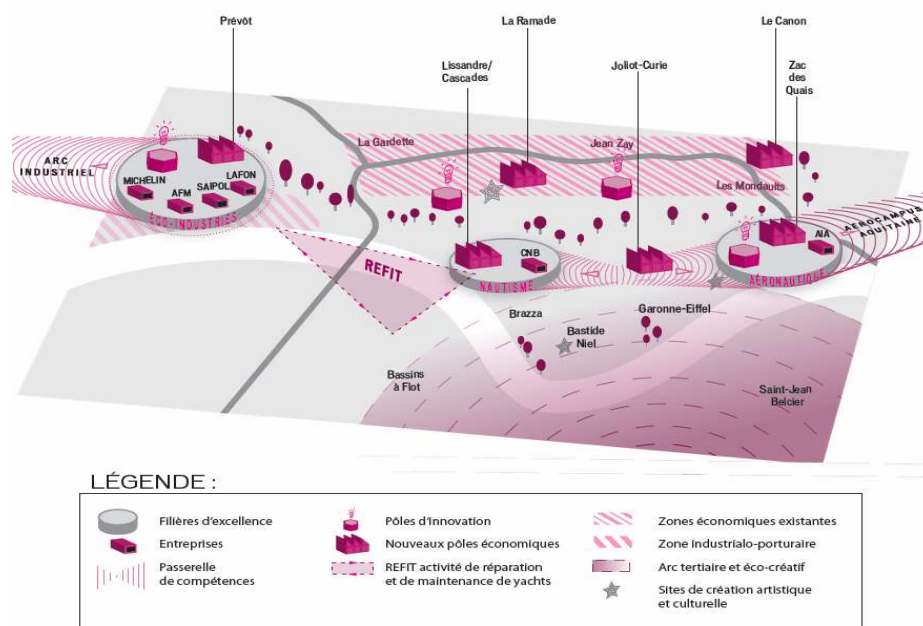
3. **Soutenir l'émergence de domaines stratégiques :**

- **La filière culturelle et créative** qui se développe autour de lieux d'exception : l'écosystème Darwin à Bordeaux Bastide, le Rocher de Palmer à Cenon ou encore la Fabrique d'auteurs «Château Brignon » à Carbon Blanc, la future Grande salle de spectacle de l'agglomération à Floirac.
- **Un potentiel touristique à révéler**, tout d'abord, autour de la valorisation du patrimoine architectural, naturel et industriel et d'autre part, dans le domaine des **loisirs, du bien être et de la santé** grâce au complexe des Cascades de Garonne, projet moteur dans l'émergence d'une grappe d'entreprises autour de ces thématiques.

Les efforts se doivent de porter également sur la **montée en compétences** des populations, en poursuivant la sécurisation des parcours par des actions de qualification et de professionnalisation, sans oublier l'orientation, et en proposant notamment une offre de formation territorialisée au vu des enjeux.

Les actions engagées depuis plusieurs années pour l'**accès à l'emploi** des populations fragilisées seront poursuivies. Enfin, pour anticiper les mutations économiques du territoire une approche territoriale des emplois et des compétences, partagée entre les acteurs, est indispensable.

Une des conditions de la réussite repose sur la capacité de la Rive Droite à mettre en mouvement ses forces vives, autour d'une collaboration expérimentale, permettant ainsi de répondre aux 3 objectifs suivants : développer les activités productives autour de filières historiques, répondre aux besoins de l'économie résidentielle et enfin remplir les fonctions métropolitaines.



III. LE PROJET : L'ECOSYSTEME DE L'INNOVATION RIVE DROITE

Dans le cadre du projet 2014-2025, le territoire de la Rive Droite s'attachera à :

1. Développer et promouvoir un écosystème de l'innovation pour renforcer la compétitivité des entreprises et développer l'esprit d'entreprendre.

L'innovation est entendue dans son acception la plus large, elle recouvre les dimensions technologiques, scientifiques, mais aussi l'innovation sociale, qui est pensée collectivement en fonction de son impact sur son environnement et le territoire. Cette dernière apparaît comme un levier déterminant pour le développement du territoire de la Rive Droite en croissance démographique.

2. Révéler 4 lieux de références présentant des approches complémentaires autour de l'innovation:

- **Une vitrine de l'innovation technologique** autour du pôle des "éco-industries" en lien avec l'activité industrielle et portuaire (ZIP, GPMB) à Bassens pour promouvoir la culture de l'innovation dans le tissu de PME et renforcer les partages de savoirs entre organismes de recherche, université et entreprises.
- **Le site d'excellence de l'Observatoire à Floirac** : un lieu hybride mêlant culture, recherche scientifique, filière artistique.
- **Un pôle de l'innovation sociale** autour d'un nœud d'échange métropolitain à la Buttinière à Lormont.
- **Un site dédié la coopération** pour stimuler l'émergence d'entreprises sociales et solidaires au cœur de la zone d'activité de Jean ZAY à Cenon.

Concernant les 2 premiers sites identifiés, des études sont déjà engagées :

- Une étude urbaine sur le secteur Prévôt à Bassens pilotée par la Cub et la ville de Bassens
- Une étude pilotée par le GIP en lien étroit avec la ville de Floirac, l'université et l'Etat dont l'objet porte sur la reconversion du site de l'observatoire

La Rive Droite souhaite se positionner comme un lieu d'expérimentation avec une fonction de laboratoire sur les enjeux d'innovation sociale au cœur de la métropole ; en lien et en réseau avec d'autres initiatives déjà engagées ou qui se développeront à l'échelle de la métropole.

IV. OBJET DE LA CONSULTATION

Le recours à un accompagnement méthodologique et à une expertise extérieure est apparu comme une condition nécessaire pour poursuivre cette réflexion. Outre les avantages d'une position "externe" permettant d'apporter une expertise nouvelle, de nouvelles techniques et des échanges d'expériences, l'objet de cette démarche est de susciter et maintenir l'intérêt des acteurs du territoire à participer à l'élaboration de cet écosystème local.

La mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) répond à deux besoins identifiés :

- 1. Apporter un accompagnement méthodologique, une expertise dans la mise en œuvre, l'animation, le pilotage de l'écosystème de l'innovation avec un ensemble d'acteurs.**
- 2. Elaborer un programme pré-opérationnel pour les 2 sites identifiés à Cenon et Lormont.**

1. Proposer un appui méthodologique au GIP GPV pour animer, coordonner, piloter et garantir la cohérence du système d'innovation Rive Droite (les 4 pôles)

- Regrouper et fédérer les partenaires, acteurs de terrain autour d'une vision partagée de l'innovation sociale.
- Assurer un appui aux instances de pilotage pour aider à la structuration du projet global et mettre en cohérence les interventions entrant dans le champ de l'innovation sur le territoire de la Rive Droite.
- Proposer une démarche d'animation en tissant des partenariats avec les structures, dispositifs existants et les nouvelles polarités qui se dessinent. Un appui auprès de l'agence de développement de l'innovation aquitaine (ADI) sera recherché ainsi qu'auprès d'autres acteurs et intervenants selon les besoins.
- Apporter un éclairage sur un mode « nouveau » de pilotage, de gouvernance pour ce réseau.

Le GIP, sur la base d'une approche transverse et d'une méthodologie en « mode projet » éprouvée depuis de nombreuses années, sera en charge de la coordination, du pilotage de cette démarche et garant de la cohérence de ce projet et de son inscription avec les dispositifs nationaux, régionaux, communautaires, ou locaux.

2. Proposer un montage pré-opérationnel concernant les 2 pôles, dont les caractéristiques sont détaillées ci-après, de cet écosystème :

Apporter des compétences techniques (immobilier, juridique, financier) dans la conception, le montage des deux sites de préfiguration identifiés.

Elaboration du programme de l'opération afin de valider la faisabilité architecturale, fonctionnelle, technique de l'opération et présentant les informations suivantes :

- La destination des deux sites : les fonctions et usages pouvant être envisagées sur la base des 1ères orientations thématiques données, tenant compte des besoins actuels et des perspectives pour le territoire
- Les caractéristiques des ouvrages et aménagements à réaliser.
- Un calendrier prévisionnel identifiant les contraintes, et réserves liées aux 2 sites identifiés
- Une estimation du coût global, un budget prévisionnel (détail investissement et fonctionnement)
- Une déclinaison opérationnelle des actions à programmer avec la détermination d'une maîtrise d'ouvrage.
- Des recommandations concernant la « mise en mouvement », le passage en mode projet et les chemins critiques en termes de calendrier.

Proposer un cadre juridique et un mode de gouvernance prenant en compte les questions de gestion, d'animation et d'exploitation des 2 lieux.

Cette étape est déterminante, elle doit permettre de poser les axes de convergence entre opérateurs, les partenariats et les logiques globales d'intervention.

Compte tenu des compétences recherchées dans le cadre de cette mission d'AMO, la présentation d'une offre sous forme d'une équipe pluridisciplinaire associant plusieurs compétences est recommandée

V. CARACTERISTIQUES DES 2 SITES OPERATIONNELS

En préambule, il est indispensable de rappeler que les deux sites répondant aux enjeux d'innovation sociale ne fonctionnent pas indépendamment, il existe déjà un lien fort et structurant rendu possible grâce au tramway autour duquel se développent des commerces, des activités économiques et émergent de nouveaux services (un laboratoire mutualisé, une crèche d'entreprises, des services de restauration, etc....) ; réflexions que nous intégrerons dans ce réseau de l'innovation.

Pour tisser des liens entre ces deux sites, nous nous appuyerons sur le Rocher de Palmer, équipement phare de l'agglomération dans la diffusion culturelle et nouveau lieu de référence autour de la création et la formation numérique. Le projet de passerelle piétonne au dessus du boulevard routier (côte des 4 pavillons) entre Lormont et le quartier Palmer à Cenon, est un symbole fort de l'articulation de ces sites.

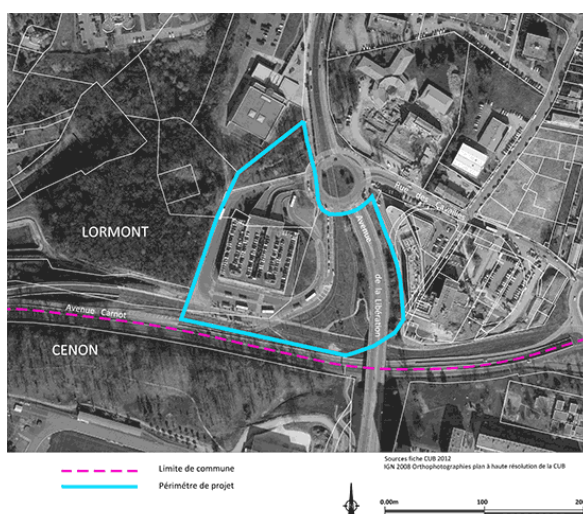
L'objectif consiste à répondre aux nouveaux enjeux économiques et sociaux du territoire ; en privilégiant le développement des initiatives locales par la coopération, la collaboration entre acteurs et entreprises et la participation des utilisateurs.

A. LA BUTTINIÈRE – LORMONT :

1. LE CONTEXTE

La Buttinière est un pôle d'échanges structurant pour la Rive Droite et l'agglomération autour de la ligne A du tramway et d'un parc relais. Ce site est une porte d'entrée sur l'agglomération, reliant les flux intenses de la ville-centre et de la plaine de Garonne avec ceux des territoires périphériques bordant la rocade (le libournais et l'entre deux mers).

Il offre un des plus beaux points de vue sur l'agglomération bordelaise, au cœur du parc des coteaux et dans un environnement d'ores et déjà très bien pourvu en commerces (centre commercial 4 Pavillons), équipements (projet d'extension de la Maison des Sports, Rocher de Palmer) et services (Polyclinique Rive Droite), etc....



Il accueillera prochainement une opération d'envergure dans le cadre du programme de construction de 50 000 logements autour des axes de transport en commun, qui répond à l'objectif d'une métropole millionnaire à horizon 2030. La Cub, afin de mettre en œuvre ce projet, a choisi de créer une Société Publique Locale, La Fab (La Fabrique Métropolitaine de La Cub) qui est en charge de réunir les conditions de mise en œuvre du projet avec La Cub, les communes, les opérateurs et les architectes. Aujourd'hui, le maire de Lormont et ses services techniques travaillent en lien étroit avec la Cub et la Fab pour aboutir à une proposition d'aménagement du site, dont la Cub détient la propriété foncière. L'étape de projet est en cours avec l'équipe d'architectes retenue (Arcotec-RCR) ; ce qui conduit à s'interroger ensemble sur le contenu du programme : volet économique, services et usages à développer.

Le projet de « Métropole du quart d'heure » appelle à une nouvelle politique d'aménagement et repense notamment les pôles d'échanges autour des axes structurants de transport afin que ces derniers soient de véritables lieux mutualisés. L'émergence de ces pôles multimodaux s'est accompagnée de nouveaux besoins, notamment en matière de services, et s'illustre par l'implantation de conciergeries à destination des habitants des quartiers et des entreprises. La Cub engage une expérimentation pour proposer une nouvelle offre de services. Le site de la Buttinière a été identifié ainsi que d'autres lieux de l'agglomération pour la mise en œuvre de cette expérimentation portant sur un bouquet de services mutualisés.

Sur ce site, nous souhaitons aller au-delà et porter collectivement un projet ambitieux pour créer un lieu emblématique, **moteur d'une nouvelle dynamique économique locale.**

2. UNE PROPOSITION PROGRAMMATIQUE INNOVANTE

Cette question est délicate dans la mesure où l'opération envisagée est totalement innovante et ne peut se référer à des exemples comparables et connus. Cependant, il faut bien intégrer le fait que l'impact du projet dépasse très largement le site de la Buttinière, il servira de tête de réseau à l'écosystème de l'innovation Rive Droite, voire à la métropole.

Nous soutenons un **scénario de diversification de la programmation** orientée aujourd'hui principalement sur le logement avec une offre de 150 logements, et une offre à destination des jeunes, présentant un volet services.

La réussite du projet semble reposer sur la capacité à :

- Proposer un aménagement favorisant le décloisonnement des acteurs, les nouveaux modes de travail.
- Ouvrir le lieu à de nouveaux publics : habitants, associations, étudiants, jeunes, entreprises, société civile...réguliers et/ou ponctuel en réponse à des temps différents du quotidien.
- Offrir, des espaces communs et/ou mutualisés, faciles d'accès, pour inciter au partage des savoirs.
- Développer des lieux de création, d'échanges d'idées pour le développement de projets innovants contribuant à repérer et conserver les talents et les idées au sein du territoire et des entreprises.

3. LES ORIENTATIONS A CONFORTER

Un travail de réflexion et de concertation avec les villes, a permis de dégager des grands axes thématiques quant aux usages, aux fonctions possibles pour ce site.

a. Développer des actions à destination des JEUNES visant à développer l'esprit d'apprendre et d'entreprendre :

- Orienter et sensibiliser les jeunes dans le développement de leurs projets via une démarche d'accompagnement dans la durée,
- Développer des outils partagés pour identifier les compétences entrepreneuriales,
- Développer des partenariats avec les réseaux universitaires et les entreprises (Entrepreneuriat Campus Aquitaine, Université Bordeaux IV) pour intégrer les travaux de recherche (transfert de compétences),
- S'inscrire dans le plan « Entrepreneurs Quartiers ».

b. Accompagner la professionnalisation et le développement des acteurs des filières stratégiques du territoire :

- **Un potentiel touristique à révéler**, tout d'abord, autour de la valorisation du patrimoine architectural, naturel et d'autre part, dans le domaine des loisirs, du bien être et de la santé.
- **L'économie culturelle, créative et numérique** est prégnante sur la Rive Droite avec plusieurs pôles identifiés : l'écosystème Darwin, le Rocher de Palmer, la Fabrique d'auteurs «Château Brignon » et des lieux en éclosion : les Folies à Lormont, etc...On compte également de nombreux événements culturels ancrés sur le territoire : la Biennale « Panoramas » et des manifestations : Festival Hauts de Garonne, Festival Bulles Garonne, Souffles Nomades, Carnaval 2 Rives, ...

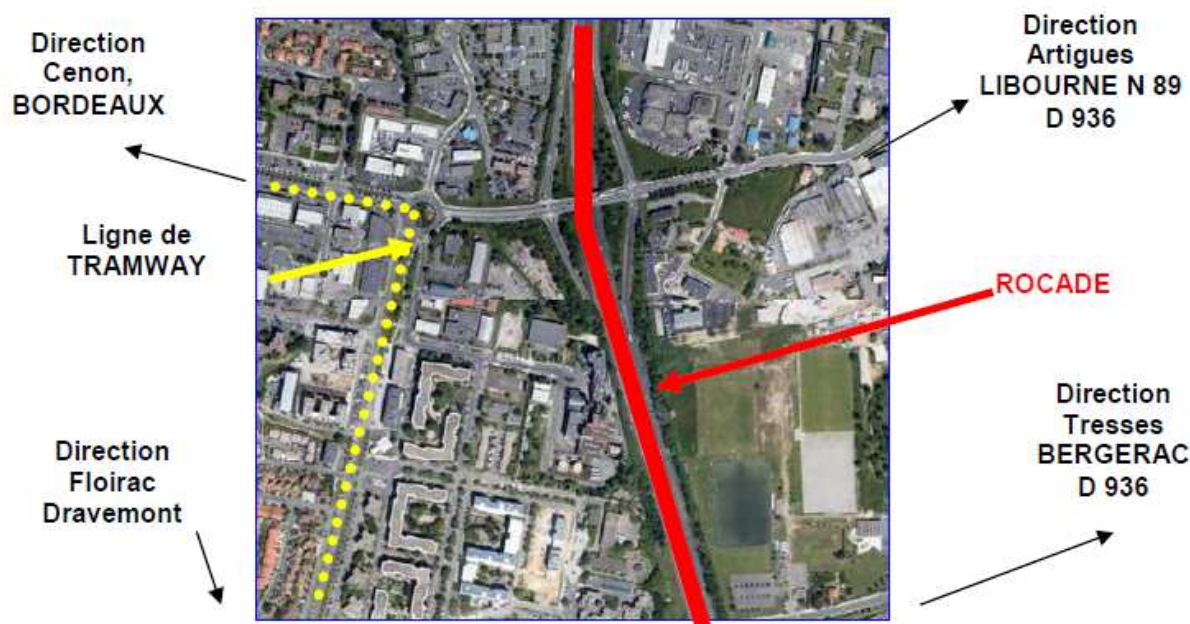
c. Développer la promotion des entreprises, la diffusion de la culture de l'innovation

- **Des outils mutualisés pour augmenter la compétitivité des entreprises et apporter de nouvelles pratiques d'innovations sociales organisationnelles** à l'exemple d'une démarche relative aux mobilités professionnelles visant à aborder de manière intégrée et mutualisée la problématique des déplacements impliquant les salariés et les entreprises (Plan de Déplacement Inter Entreprises).
- Développer la promotion d'approches mutualisées entre entreprises et **structures d'accompagnement à la création**. Le plan « Entrepreneurs Quartiers » fait référence à la création de **plateformes d'animation et de coordination des différents réseaux d'accompagnement**. Il ne s'agit pas de multiplier l'offre d'accompagnement mais de créer un site relais, avec une fonction d'aiguillage, d'orientation vers les ressources identifiées sur le territoire.

d. Un incubateur de projets pour le territoire et ses habitants

- **Un lieu expérimental** pour développer la capacité d'innovation économique de tous les acteurs sur le territoire en réponse à des besoins sociaux de toute nature liés aux conditions de travail, d'apprentissage, la santé, etc.
L'habitant est à la fois un actif, usager, consommateur, investisseur. Il est par conséquent acteur, auteur et moteur des changements en cours et ses initiatives ont des répercussions économiques et sociales sur ce territoire. L'objectif consiste à préserver un ancrage territorial et développer des initiatives de proximité qui auront des impacts directs en termes d'emploi
- **Développement d'une plateforme de financement participatif** (crowdfunding) pour l'initiative locale.

B. LE POLE COOPERATIF – CENON :



1. LE CONTEXTE

Un terrain de 3 000 m² situé au sein des 16 hectares de la zone d'activité économique Jean ZAY II sur la commune de Cenon a été identifié comme un éventuel site d'accueil de ce projet de pôle coopératif Rive Droite. Cette entité foncière est propriété de la Cub.

Ce site est intégré à une dynamique urbaine présentant une excellente accessibilité avec une desserte transports en commun (tramway, bus), et depuis les axes routiers et autoroutiers.

Le secteur est à l'interface de projets urbains structurants : le projet d'aménagement de Camille Pelletan à Cenon et l'opération des 50 000 logements sur le site de Dravemont à Floirac.

Un très bon niveau d'équipements publics et de centralités commerciales sur ce secteur en développement avec l'opération de renouvellement urbain du quartier du 8 mai 1945 avec la présence d'un pôle de services autour de l'emploi : la mission locale, le pôle emploi, la Maison Départementale de Solidarité et de l'Insertion (MDSI), des équipements de proximité : maison de quartier, pôle social, gymnase Jean Jaurès. Et également des services d'éducation (écoles maternelles et élémentaires), de petite enfance (Dolto) et récemment l'implantation du nouveau local de **SOS Médecins**.

Ce site est également au **cœur d'un pôle économique** constitué des zones d'activités économiques suivantes : Jean ZAY (16 ha), les Mondaults à Floirac (16 ha), Le Feydeau 30 ha, la Bétailhe 14 ha et la zone industrielle (30 ha) sur Artigues près Bordeaux. De nombreuses d'entreprises (environ 500 établissements) sont implantées et génèrent une activité importante.

Nous sommes dans le périmètre de **Zone Franche Urbaine**, dispositif en vigueur jusqu'en 2014 qui offre aux entreprises des exonérations de charges fiscales et sociales sous certaines conditions.

2. LA NAISSANCE DU PROJET

Le projet est issu de la démarche des coopératives d'activités et d'emplois : Coop 'Alpha et Coop & Bât, du réseau « Coopérer pour ENTREPRENDRE », implantées sur la rive droite de Bordeaux qui dans leur stratégie de développement interne (accueil de plus d'entrepreneurs, recrutement de nouveaux accompagnateurs et nouveaux modes de travail) recherchent une surface de 600 m² minimum pour implanter leur siège social.

Il est apparu opportun d'envisager un projet plus ambitieux qui répondrait non seulement au besoin des deux coopératives mais qui accompagnerait l'émergence d'entreprises sociales et solidaires répondant aux besoins du territoire de la Rive Droite et générant la création d'emplois.

Il s'agit donc de constituer **sur un même site, identifié par une signalétique forte, un lieu hybride permettant des pratiques complémentaires innovantes autour de la création d'activités, de la formation et de l'emploi** en privilégiant les valeurs coopératives.

3. LES AMBITIONS DU PROJET COOPERATIF

Le projet doit prendre en compte 3 fonctions clés autour de la création, la formation et l'emploi et intégrer également un espace de type « TIERS LIEUX ».

a. Un maillon dans la chaîne de la création d'entreprises :

L'objectif est de stimuler la création d'entreprises sociales, d'aider à l'émergence de nouveaux entrepreneurs sociaux :

- Développement d'un pôle d'appui à l'entrepreneuriat : formation, conseil et création de son emploi sous statut coopératif. Sur le territoire deux coopératives : Coop' Alpha et Coop&Bât accompagnent des porteurs de projet dans une phase de test à la viabilité économique du projet et les forment au métier d'entrepreneur dans le cadre d'un parcours de professionnalisation.
- Soutenir la transmission et la reprise d'entreprise par les salariés.
- Développer un accompagnement personnalisé pour les projets d'entreprises coopératives sous forme de Scop (Société coopérative de production) et de Scic (Société coopérative d'intérêt collectif).

b. Une tête de réseau de la coopération :

Il s'agit de faire connaître cette alternative et d'accroître la reconnaissance de cette autre façon d'entreprendre. Donner de la visibilité aux structures coopératives existantes par une mission d'animation d'un réseau constitué d'entrepreneurs coopératifs et promouvoir les échanges professionnels, les bonnes pratiques autour du réseau « Coopérer pour entreprendre ».

L'Union Régionale des SCOP pourrait trouver en ce lieu, un appui pour le développement de ces missions.

c. Un pôle de formation de la coopération:

Pour développer l'esprit entrepreneurial, il est nécessaire de disposer d'un pôle de formation à la coopération pour diffuser les valeurs et les pratiques auprès d'un large public : les jeunes, les salariés, les entrepreneurs... Cette réflexion ne doit pas se faire de manière isolée mais doit s'inscrire en complémentarité de formations existantes, dispensées à l'échelle nationale ou interrégionale pour développer ces outils en Aquitaine et s'appuyer sur l'expertise déjà acquise.

d. Un espace numérique partagé :

Enfin, ce lieu se doit d'offrir des espaces de travail ouverts et conviviaux, qui facilitent les échanges de compétences, les partenariats, la créativité, l'émergence de projets communs.

Il s'agit de mener une réflexion collective sur un lieu modulable et évolutif, en réponse aux exigences des nouveaux modes de travail, qui doit permettre une grande flexibilité (abonnement sur mesure, plages et horaires d'ouverture étendus et fréquentation possible à tout moment de la journée).

4. UN PORTAGE AMBITIEUX ET INNOVANT

En effet, l'opportunité de ce projet réside dans l'approche collective permise par l'existence d'une communauté autour de la coopérative d'activités et d'emploi : c'est l'atout majeur de ce projet versus les autres initiatives existantes sur le territoire métropolitain.

Ce lieu qui se veut innovant, se doit de l'être dans sa conception, son portage, sa gestion, son fonctionnement. La coopération débute ici dans la démarche d'émergence du projet qui se veut partenariale avec une volonté forte d'impliquer les acteurs locaux du territoire dans ce projet novateur.

En ce sens, l'hypothèse d'un portage par **une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)** pourrait être appropriée. Une Scic est avant tout une entreprise, de dimension sociale qui agit sur le territoire et permet le multi sociétariat associant ainsi les salariés, les bénéficiaires (usagers, clients,...), les tiers (partenaires, associations etc..) ainsi que des collectivités locales et des bénévoles. En effet les SCIC peuvent représenter pour les collectivités **un outil de développement territorial**.

Le projet appelle donc un partenariat structurant avec les partenaires tels que l'Etat, la Région Aquitaine, le CG 33, la CUB, les villes, etc....

VI. DOCUMENTS ET/OU RESSOURCES CONSULTABLES

Cette liste de ressources et/ou documents est donnée à titre d'information, elle est bien entendu loin d'être exhaustive :

1. Les deux publications du GPV : **Le BILAN 2002-2012** » et « **Le PROJET 2014-2025** » téléchargeables sur le site de <http://www.surlarivedroite.fr/>
2. L'ouvrage « **Le PROGRAMME RIVE DROITE 2014-2020** » sera communiqué sur demande.
3. Les actes du séminaire du 29 janvier 2013 consultables sur le site du GPV et via le lien suivant : <http://www.surlarivedroite.fr/upload/pagesEdito/fichiers/ECO-EMPLOI-Actes-29janvier2013@GPVRiveDroite.pdf>
4. La présentation de la coopérative d'activité et d'emploi (CAE) Coop Alpha : <http://www.coopalpha.fr/>
5. Le projet métropolitain de la Cub (Version 27 octobre 2011) téléchargeable en ligne sur le site de la Cub et via le lien suivant : http://participation.lacub.fr/IMG/pdf/fabrique_metroropolitaine/projet_metropolitain.pdf
6. Le Schéma Métropolitain de Développement Economique (SMDE) adopté le 25 mars 2011 téléchargeable en ligne sur le site de la Cub et via le lien suivant : http://www.lacub.fr/sites/default/files/PDF/emploi_eco/SMDE_fevrier2012.pdf
7. Le règlement d'intervention 2013 de la Cub sur les outils d'aide à la création d'entreprise : http://www.lacub.fr/sites/default/files/PDF/emploi_eco/reglement_dintervention_economique-vdef_page_a_page.pdf#page=7
8. Le règlement d'intervention 2013 de la Cub sur le développement économique et le soutien aux entreprises : http://www.lacub.fr/sites/default/files/PDF/emploi_eco/reglement_dintervention_economique-vdef_page_a_page.pdf#page=25
9. La plaquette des 75 000 emplois métropolitains : http://www.lacub.fr/sites/default/files/PDF/emploi_eco/sommet-eco-social-juin2013/supplement-SO-75000.pdf
10. L'opération des 50 000 logements menée par La Fab avec un focus sur le site de la Buttinière : <http://50000logements.lacub.fr>
11. L'observatoire de l'activité économique et de l'emploi, tableau de bord recensant les principaux indicateurs économiques avec une déclinaison sur le territoire du GPV et Cub Rive Droite téléchargeable en ligne sur le site de l'A'Urba et via le lien suivant : <http://www.aurba.org/Etudes/Observatoires/Observatoire-de-l-activite-economique-et-de-l-emploi/Tableau-de-bord-de-l-activite-economique-et-de-l-emploi>
12. Le rapport d'étude de l'A'URBA : Mailler le territoire en tiers lieux ? Etude qualitative et quantitative des usages potentiels en Aquitaine– 16/12/2013 téléchargeable en ligne sur le site de l'A'Urba et via le lien suivant : <http://www.aurba.org/Etudes/Themes/Economie/Mailler-le-territoire-en-tiers-lieux>
13. La restitution des débats du forum de l'Economie collaborative qui s'est tenu le 4 et 5 juillet 2013 : <http://www.bordeaux-economie-collaborative.org/>